

DECISION N° DEC 24.045/D

 **REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE D'UN MONTANT
DE 1 500 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ILE-
DE-FRANCE**

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire, et notamment l'article 1, paragraphe 20, autorisant Monsieur le Maire à procéder dans la limite de 3 500 000 € à la réalisation d'une ligne de trésorerie, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

CONSIDÉRANT l'analyse des offres des établissements bancaires ayant répondu à la consultation,

CONSIDÉRANT la proposition de la Caisse d'Epargne Ile-de-France,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CONTRACTER auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, une ouverture de crédit nommée « ligne de trésorerie », à compter du 25 juillet 2024 et dont les conditions sont les suivantes :

- Montant maximum du Crédit de Trésorerie : 1 500 000 € ;
- Durée totale : 364 jours ;
- Date d'entrée en vigueur : 25 juillet 2024 ;
- Date d'échéance finale : 24 juillet 2025
- Taux d'intérêt : Taux variable : Euribor 1 semaine*+0.53%
- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- Commission de non-utilisation (CNU) : 0,06% de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen
- Commission d'engagement : Néant

ARTICLE 2 : DE SIGNER le contrat établi par la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 4 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monseigneur@maire-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impérativement à M. le Maire.

DECISION N° DEC 24.045/D

**OBJET : REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE D'UN MONTANT DE 1 500 000 EUROS
AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE**

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée au recueil des actes administratifs, elle fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée sur les panneaux municipaux.

Fait à Brunoy, le 15 juillet 2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 15/07/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision

Numéro attribué à l'acte : DEC 24.045/D

Objet de l'acte : REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE D'UN MONTANT DE 1 500 000
EUROS AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240715-BRU_AR_23928_1-AR

Date de l'acte : 15/07/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_23928_1

Date de réception en Préfecture : 15 juillet 2024